

**Arrêté établissant le tableau annuel des avancements de grade
au titre de l'année 2026**

Le président du Syndicat Mixte Régional des Ports de Normandie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment par les articles L521-1, L522-1 à L522-7, L522-23 et suivants,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de Ports de Normandie,

Vu l'arrêté RH n° 2026-188 portant révision des Lignes Directrices de Gestion et déterminant les ratios d'avancement de grade, après avis du Comité Social Territorial réuni le 28 avril 2026 et délibération du Comité Syndical le 19 mai 2026,

Considérant que les nominations à l'avancement de grade sont prononcées au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Prénom / Nom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Christelle RESSE	Adjoint administratif territorial	01/08/2026

	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

	Part des Hommes	Part des Femmes
Promouvables	0%	100%
Inscrits	0%	100%

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Prénom / Nom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Grégoire LEMIÈRE	Adjoint technique territorial	01/08/2026
Franck TESTU	Adjoint technique territorial	01/08/2026

	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes
Promouvables	2	0
Inscrits	2	0

	Part des Hommes	Part des Femmes
Promouvables	100%	0%
Inscrits	100%	0%

Avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	0

	Part des Hommes	Part des Femmes
Promouvables	0%	100%
Inscrits	0%	0%

Avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe

Prénom / Nom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Rémy CHESNEL	Technicien territorial	01/08/2026
Ernest HERMAY	Technicien territorial	01/08/2026

	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes
Promouvables	2	0
Inscrits	2	0

	Part des Hommes	Part des Femmes
Promouvables	100%	0%
Inscrits	100%	0%

Avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe

	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes
Promouvables	1	0
Inscrits	0	0

	Part des Hommes	Part des Femmes
Promouvables	100%	0%
Inscrits	0%	0%

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de [l'article L522-26](#) du code général de la fonction publique.

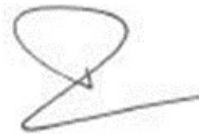
Article 3 : Le Directeur Général du Syndicat Mixte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Contest, le 25 juin 2026

Pour le Président du Syndicat Mixte

Et par délégation

Le Directeur Général



Philippe DEISS